

cette année on va

Pousser sur la tortue

Vous souvenez-vous de : « CHÔMER C'EST DUR, ATTENDRE C'EST TROP! », le slogan qu'a adopté le Regroupement des groupes de chômeurs-euses du Québec dans sa campagne contre les délais administratifs à l'assurance-chômage? ¹

Depuis bientôt deux ans en effet, on a décidé de prendre cette TORTUE ADMINISTRATIVE par les... cornes.

Le terme n'est pas exagéré, les chômeuses et les chômeurs en savent quelque chose puisqu'en mettant les choses au mieux, on ne reçoit ses premières cartes qu'après 4 semaines d'attente et son premier chèque après 6 semaines. Peut-on imaginer le temps que ça prend quand ça « accroche » quelque part? Par exemple : l'ordinateur a du mal à digérer votre demande, le patron était plus pressé de vous congédier que de vous donner votre relevé d'emploi ², votre bureau de chômage

est tellement bien organisé qu'on a perdu votre dossier, ou on a commis une erreur administrative (où vont-ils chercher tout ça, je vous le demande?). Etc. etc. etc. Si seulement nos propriétaires ou l'Hydro-Québec employaient les mêmes méthodes pendant qu'on est sans revenu, mais non! Steinberg a beau être de notre bord... ce n'est quand même pas lui qui paie l'épicerie en attendant!

LES PRESSIONS SUR OTTAWA SONT FORTES CES TEMPS-CI...

...à moins que Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) ait écouté le « Droit de parole » consacré au chômage ³. Parce que là, il aurait vu M. Patrick Gaudreault, haut fonctionnaire de l'assurance-chômage, avoir le culot de déclarer en pleine télévision que ça prenait 4 semaines à la majorité (80 %) des prestataires pour avoir

leur premier chèque de chômage... (on voit bien qu'il n'a jamais goûté à sa propre médecine).

Toujours est-il que le ministère a annoncé qu'à partir du 5 septembre 82, il ne considérera plus comme revenus assurables les montants versés aux travailleurs-euses qui sont mis à pied ou congédié-e-s. C'est donc dire que **L'ARGENT QU'ON REÇOIT QUAND ON EST SANS EMPLOI** : primes de séparation, indemnités de départ, le 4 % de vacances etc., **NE SERA PLUS DÉDUIT DES PREMIERS CHÈQUES DE CHÔMAGE**. Bien des gens, auparavant, perdaient ainsi, 1, 2 ou 3 semaines de prestations.

Selon le ministre Axworthy, ces modifications viennent corriger un système plutôt embrouillant qui obligeait certaines catégories de sans-travail à attendre plus longtemps avant de recevoir des prestations. Maintenant, on va attendre tout' égal!

C'est un gain au niveau des prestations récupérées, mais comme ce n'était qu'une des multiples causes des retards administratifs, il est à espérer que le gouvernement n'en restera pas là... Mais on a jamais vu une tortue se changer en lièvre. C'est pourquoi, nous reprenons la bataille cet automne, bien déterminé-e-s à pousser sur cette grosse machine bureaucratique parce que : « Chômer c'est ben assez dur de même, attendre c'est trop! ».

NOTES :

¹ Voir le *Journal Action-Chômage*, vol. 2, n°1, 2, 3, 5.

² Ce qui n'est pas une raison pour ne pas faire sa demande, n'oubliez pas.

³ Émission du 14 avril dernier, à laquelle nous avons été invité-e-s.

RIGOLONS UN PEU

Comme tout le monde le sait, nous sommes en période de ce que les économistes appellent crise économique. Concrètement, pour les travailleurs-euses cela veut dire fermetures d'usines, travail partagé, dégradation de la qualité des conditions de travail, gel des salaires, chômage; pour les employeurs, faillites, réduction d'inventaires, plans d'expansion avortés; pour les investisseurs, mauvaises affaires; pour les directeurs de banques, augmentation des taux d'intérêts (faut bien que quelqu'un empoche) mais, tout le monde s'entend pour dire que c'est une crise « très sérieuse ».

C'est donc l'affaire de tout le monde, mais qui paient les frais de cette crise très sérieuse? Les travailleurs-euses évidemment, cible idéale parce que très large.

Face à cette situation, les preneurs de décision sont désarmés. En dernier recours, sous les conseils éclairés des économistes et actuaire qui travaillent pour lui, Trudeau nous propose, pour payer nos dettes et lutter contre l'inflation, d'accepter dans un dernier geste de solidarité, le gel des salaires à 6 % et 5 % pour les deux prochaines

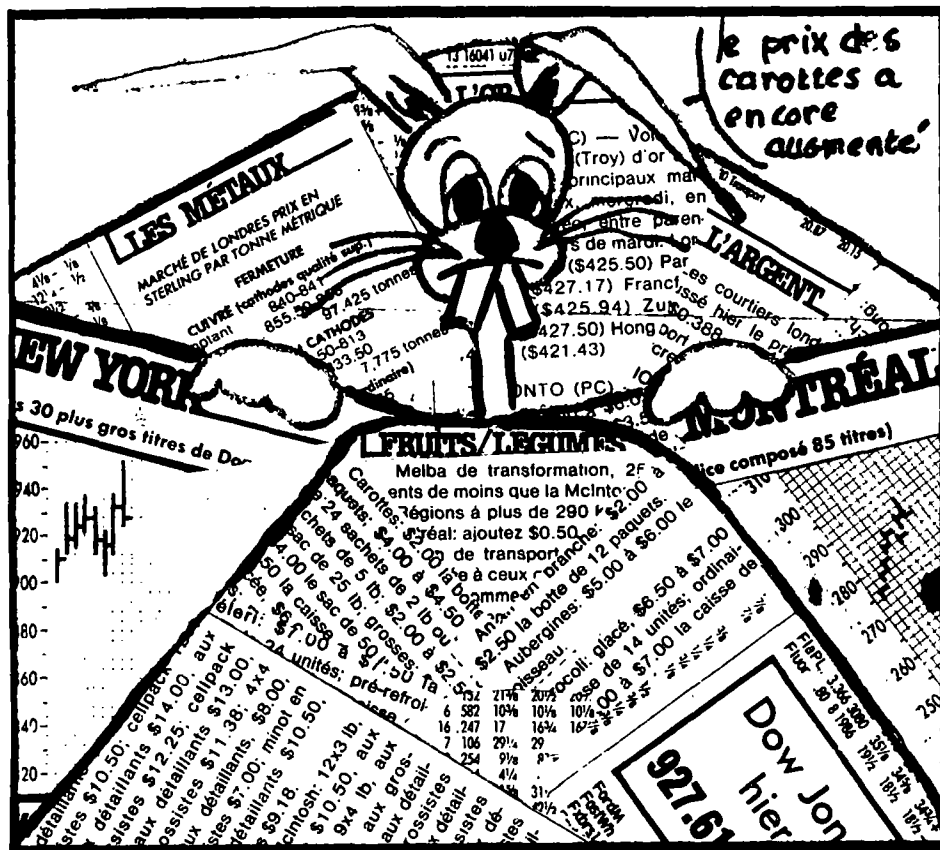
années.

Les premiers ministres des provinces reprochent cette mesure à Trudeau du fait qu'il accorde beaucoup trop d'importance à la réalisation de cette mesure par rapport à l'effet réel que cela va produire sur l'apaisement de la crise et devrait plutôt concentrer son attention sur des mesures à prendre pour la création d'emploi et la conservation de ceux qui restent.

Les chefs syndicaux eux, refusent en bloc cette mesure du 6 % et 5 % et sont plutôt d'avis que le projet de relance économique devrait favoriser la création d'emploi et mettre fin à la hausse des taux d'intérêts.

Alors pendant que tout le monde s'obstine sur des questions de principes, pour finalement proposer un projet de relance concret et avantageux pour les sans emplois, le taux de chômage augmente, ainsi que le taux de criminalité, la prostitution, l'économie souterraine (marché noir, revenus non déclarés); il y en a même un qui a offert 1000 \$ à celui qui l'emploierait et ce fut sans succès.

Bref on ne sait pas où on s'en va mais on y va.



chômage + erreurs = FRAUDES ?

Lors de son dernier discours sur le budget, M. MacEachen ne s'est pas gêné pour imputer une bonne partie de la responsabilité de l'accroissement de son déficit aux *coûts de l'assurance-chômage*, en se gardant bien de dire que *la part d'Ottawa n'atteint même pas 20 %*. La caisse du régime reçoit la majeure partie de ses fonds grâce aux contributions des travailleurs-euses et des employeurs. C'est donc nous-mêmes, par nos impôts et nos cotisations qui défrayons deux fois plutôt qu'une l'assurance-chômage.

D'autre part, en juillet dernier, le Vérificateur général du Canada faisait état des sommes versées en trop en prestations et annonçait pour bientôt un nouveau système de contrôles...

En attendant votre chèque de chômage...

NE VOUS LAISSEZ PAS AVOIR PAR L'AIDE SOCIALE

Avez-vous fait une demande d'assurance-chômage récemment ?
Êtes-vous toujours dans l'attente de votre premier chèque ?

Êtes-vous sans le sous pour subvenir à vos besoins immédiats ?

Souvent, un délai minimum de HUIT à DIX semaines est nécessaire avant de recevoir son premier chèque et ceci a pour effet de placer plusieurs personnes ou familles dans une situation financière précaire.

À ce moment, vous pouvez IMMÉDIATEMENT FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE SOCIALE qui doit vous avancer de l'argent sous forme de PRÊT.

Il est très important que tous ceux qui sont en attente de leur premier chèque d'assurance-chômage sachent qu'ils et elles ont droit de recevoir sans délai, de l'aide sous forme de prêt par le Bien-être social. Si un fonctionnaire de l'Aide sociale refuse de vous accorder l'aide, sachez bien qu'il agit illégalement et que vous pouvez contester sa décision. Vous devez l'obliger à prendre votre demande écrite, à vous rendre une décision écrite dans les plus brefs délais et que vous pouvez contester sa décision si elle est négative.

Aucune loi ou règlement ne dit que vous n'avez pas le droit à l'Aide sociale si vous êtes en attente d'un chèque de chômage. Au contraire, la loi d'Aide sociale prévoit expressément une aide sous forme de prêt dans ce cas.

Ne vous laissez pas avoir et communiquez avec nous ou avec le Comité-Chômage du Sud-Ouest, 2383 rue Grand Trunk, Montréal, téléphone : (514) 933-8432.

Souvent qualifiées de fraudes par les administrateurs du régime, ces sommes versées en trop par l'assurance-chômage, proviennent dans la grande majorité des cas, D'ERREURS ADMINISTRATIVES de toutes sortes, le plus souvent de la part de la commission de l'Emploi et de l'Immigration (CEI) elle-même.

Rappelons-nous des 15 000 chômeurs et chômeuses obligé-e-s de remettre entre 1 \$ et 900 \$ en 1978 à cause d'une ERREUR RECONNUE DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE¹.

Ce n'est sûrement pas par hasard, que depuis ce temps, le gouvernement a cessé de faire la compilation des sommes versées en trop : la différence entre ses erreurs et les véritables fraudes devient gênante à la longue pour une administration qui coûte si cher...

D'ailleurs, une étude citée par « Opération-Chômage » (Sherbrooke 1978, avec l'Aide juridique de l'Estrie)² établit le pourcentage de fraudeurs à .002 % de l'ensemble des bénéficiaires et à .4 % du total des sommes versées par l'assurance-chômage. Quant aux contrôles exercés en collaboration avec les employeurs, il est à noter que le rapport estime que pour *chaque dollar fraudé par un prestataire, les employeurs fraudent l'assurance-chômage de 3 \$ au plan des contributions...*

Le gouvernement, par son entêtement à maintenir une politique monétariste, provoque lui-même une montée en flèche du chômage au pays. En modifiant le régime d'assurance-chômage, aura-t-il le culot de faire croire que les chômeurs et les chômeuses sont responsables de leur situation ? La dernière fois en 1978, la campagne anti-fraudeurs précédait la loi C-14 (actuelle loi

d'assurance-chômage), avait coûté 1 million de dollars... et le gouvernement dit que le régime coûte cher !

Ne serait-il pas plus logique et plus sage de réduire les coûts en s'attaquant au chômage plutôt qu'à ses victimes ???

NOTES :

¹ La Presse, 23 septembre 1978.

² « A Practical Guide to Unemployment Insurance », Schneider et Salomon.



- * si votre cas est à l'étude,
- * si votre chèque est en retard,
- * si la CEI vous a donné six semaines de pénalité,
- * si on vous réclame de l'argent,
- * si vous êtes intéressé-e à vous joindre au

**MOUVEMENT
ACTION-CHÔMAGE**
1015, rue Sainte-Catherine est
845-4258

RENCONTRES D'INFORMATION

les mardis et les jeudis à 1 h 30
Pour les travailleurs-ses
Tous les mardis à 7 h 30.

EN ANGLAIS: LES MERCREDI 1.30 HRES.

* Nous offrons les publications suivantes à 1 \$.

**LE MANIFESTE DU MAC, et
LES CONSEILS PRATIQUES
AUX CHÔMEURS-SES**